



## Avis de cotisation école St-Anne de Sabrevois Service de garde La Tanière des Petits Loups

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2020-2021.

Mois	Nbr de jours	8.50\$\$ par jr ? par jr après janvier	Date de dépôt
31 août au 25 septembre	19	161,50\$	1 versement de 161,50\$ : Dépôt le 17 septembre 2 versements de 80,75\$ : Dépôt le 1 <sup>e</sup> octobre Payable avant le 25 septembre
28 septembre au 30 octobre	23	195,50\$	1 versement de 195,50\$ : Dépôt le 15 octobre 2 versements de 97,75\$ : Dépôt le 29 octobre Payable avant le 29 octobre
2 novembre au 27 Novembre	18	153,00\$	1 versement 153,00\$ : Dépôt le 12 novembre 2 versements de 76,50\$ : Dépôt le 26 novembre Payable avant le 26 novembre
30 novembre au 22 décembre	16	136,00\$	1 versement 136,00\$ 2 versements de 68,00\$ : Dépôt le 17 décembre Payable avant le 17 décembre
7 janvier au 28 janvier	16	\$	1 versement de \$ : Dépôt le 14 janvier 2 versements de \$ : Dépôt le 28 janvier Payable avant le 28 janvier
1e février au 26 février	19	\$	1 versement de \$ : Dépôt le 11 février 2 versements de \$ : Dépôt le 25 février Payable avant le 25 février
8 mars au 1 <sup>e</sup> avril	18	\$	1 versement de \$ : Dépôt le 18 avril 2 versements de \$ : Dépôt le 1 <sup>e</sup> avril Payable avant le 1 <sup>e</sup> avril
6 avril au 30 avril	18	\$	1 versement de \$ : Dépôt le 15 avril 2 versement de \$ : Dépôt le 29 avril Payable avant le 29 avril
3 mai au 28 mai	17	\$	1 versement de \$ : Dépôt le 13 mai 2 versements de \$ : Dépôt le 27 mai Payable avant le 27 mai
31 mai au 23 Juin	17	\$	1 versement de \$ : Dépôt le 10 juin 2 versements de \$ : Dépôt le 25 juin Payable avant le 23 juin

***Le montant total pour la mi- année 2020-2021 est de : 646,00 \$***

**VOIR VERSO** 

### **Nouveau-Nouveau** :

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois, payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajouté à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques port datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque (bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque). Si vous payer en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration

Patricia Lallemand,  
Technicienne du service de garde  
Sdg-027@csdhr.qc.ca  
450-359-6411 poste 2799

